



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83633

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission spécialisée de terminologie et de néologie.

Texte de la réponse

La Commission spécialisée de terminologie et de néologie du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt inscrit ses travaux dans le cadre du dispositif d'enrichissement de la langue française institué par décret du 3 juillet 1996. Elle recueille, analyse et propose des équivalents français aux termes étrangers dont l'emploi se développe dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt et de la pêche. La Commission doit compléter le vocabulaire français en fonction des besoins exprimés. Elle peut être consultée sur toute question intéressant l'emploi de la langue française. Les travaux de la commission se font en lien avec le comité de terminologie de l'Académie des sciences, représenté à la commission spécialisée de l'agriculture pour ce qui touche la génétique. De nombreux travaux se font également en lien avec les autres commissions ministérielles, et notamment celles du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. En 2014, la commission a tenu trois réunions plénières. Une liste de 18 termes - dont celui de l'agro-écologie - a été examinée et devrait être publiée au Journal officiel dans le courant du deuxième semestre 2015. La commission a, par ailleurs, engagé l'étude de 15 autres termes liés aux domaines de l'agriculture, de la politique alimentaire, de la forêt et de la pêche afin d'en proposer des définitions. Le fonctionnement de cette commission repose sur l'entier bénévolat de ses membres. Aucun budget n'a été spécialement affecté à la commission en 2014. Dans un souci de simplification de fonctionnement, la commission a été récemment réorganisée, comme les autres commissions ministérielles, par décret du 25 mars 2015 modifiant celui du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, transformant cette instance en un collège d'experts.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83633

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4853

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5953